

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le chiffre : 17,6 millions d'euros investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le territoire de Bourgogne-Franche-Comté reçoit 17,6 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau pour 343 opérations destinées à économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.

#### Les chiffres-clés de Bourgogne-Franche-Comté

Près de 35% des aides (6,1 M€) bénéficient à la lutte contre les pollutions agricoles, avec 4,6 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs et 1 M€ dédié à des projets expérimentaux et innovants dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau.

31% (5,5 M€) vont aux investissements portés par les collectivités :

- 2,8 M€ pour l'amélioration de l'assainissement, avec une majeure partie (2 M€) allouée à la réduction des rejets par temps de pluie,
- 2,7 M€ pour des projets d'eau potable, dont la moitié sont des travaux de renouvellement des réseaux vétustes.

27% (4,8 M€) sont consacrés à la restauration des milieux aquatiques, notamment pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau (2,6 M€) et animer la thématique dans les territoires (1,8 M€).

#### L'agence de l'eau va davantage prioriser ses actions

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires. Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

Parmi les opérations aidées, 5 opérations remarquables :

#### 1. Pour réduire les rejets de pollution

**La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (25)** poursuit l'amélioration de la collecte de ses eaux usées. Elle réhabilite une canalisation de gros diamètre à Montbéliard ce qui permettra de supprimer l'intrusion d'eaux claires dans le réseau d'assainissement, de réduire les pertes de pollution vers l'Allan et d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Sainte-Suzanne. La collectivité reçoit de l'agence de l'eau une **avance remboursable sur 10 ans de 1,1 million d'euros**.

**La commune d'Héricourt (70)** réduit les débordements de son système d'assainissement par temps de pluie. Elle réhabilite 420 mètres de collecteurs, supprime ainsi environ 300 m<sup>3</sup> par jour d'eaux claires dans le réseau et réduit les rejets d'eaux usées dans la Lizaine. L'agence de l'eau lui attribue une **subvention de 172 847 euros**.

## 2. Pour améliorer l'eau potable

**SUEZ Eau France (21)**, délégataire de service public pour la gestion de l'eau potable de **Dijon Métropole**, construit une usine de potabilisation des eaux de la source de Morcueil. Le traitement, réalisé par membranes d'ultrafiltration, permettra de supprimer les problèmes récurrents de turbidité et de bactériologie de la source. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une subvention de **719 700 euros**.

## 3. Pour préserver la biodiversité et restaurer les milieux aquatiques

**Le syndicat mixte Doubs-Loue (39)** restaure la confluence du Doubs et de La Loue. Engagé depuis plus de dix ans, ce « Projet Confluence », qui inclut la Réserve naturelle « Ile du Girard », vise à restaurer conjointement la dynamique alluviale, la qualité environnementale et la biodiversité du site ainsi qu'à protéger les populations des inondations. Il comprend notamment d'ambitieux travaux de décorsetage des lits des deux cours d'eau (suppression des enrochements sur deux kilomètres de berges et des digues sur un kilomètre) et de réinjection de sédiments alluviaux en lit mineur (18 000 m<sup>3</sup>). L'agence de l'eau alloue à la collectivité une **subvention de 557 200 euros**.

**Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté** a acté, le 28 février 2017, la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité ainsi que l'autorise la loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 8 août 2016. Cette agence, dont la création est prévue en 2018, a pour objectifs de faciliter la mobilisation des acteurs concernés et d'assurer une meilleure coordination et cohérence de l'action publique en faveur de la biodiversité sur le territoire. Pour l'étape de préfiguration de cette structure (équipe projet et concertation préalable), l'agence de l'eau attribue au conseil régional une subvention de **97 871 euros**, soit 30% de la dépense.

En raison de son succès, **l'appel à projets « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau »**, lancé par l'agence de l'eau en juin 2016, **est clos**. Les demandes d'aide reçues à compter du 1er juillet 2017, pour les études nécessaires à la prise des compétences « eau » et « assainissement » par les nouvelles intercommunalités (obligatoire au 1er janvier 2020 - Loi NOTRe), **restent accompagnées dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme** (subvention jusqu'à 60%), sous réserve des disponibilités financières et des priorités.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, totalisent un montant de **133 millions d'euros** pour financer **2 050 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

### A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

---

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)